



MAIRIE DE
CRÉCY-LA-CHAPELLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à 19 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur CAROUGE, Maire.

Présents : Bernard CAROUGE, Christine AUTENZIO, Fabrice LABRODE, Valérie LYON, Vincent ZAKOSKI, Dominique DOUTRELANT, Christophe POUX, Vanessa BUZONIE, Michel DJARIAN, Brigitte LETISSIER, Germaine LIMMOIS, Christine STEINER, Lucien GUENEZAN, Sylviane SPRIET, Olivier CHARLES, Emilie HUYGUE, Maxime LIEVIN, Gaël LARONCHE, Sébastien CHIMOT, Sandra EPIFANI, Geoffroy POSSO, Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY, Victor DA COSTA.

Absents ayant donné pouvoir :

Eric ETIENNE pouvoir à Dominique DOUTRELANT
Jean-Yves TUTRICE pouvoir à Bernard CAROUGE
Michèle HABY pouvoir à Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY

Absente : Marie GAWLIKOWSKI

Monsieur Bernard CAROUGE ouvre la séance à 19 heures et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Maxime LIEVIN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION N° 59 /2021 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLUTION NUMÉRIQUE AU TITRE DU PLAN DE RELANCE COMMERCE
--

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DÉCIDE

- de solliciter une subvention au taux maximum, auprès de la Banque des territoires pour la mise en œuvre de cette action ;
- décide d'inscrire au budget de la commune, la part restant à sa charge ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention et à signer une convention de financement avec la Banque des Territoires.



DÉLIBÉRATION N° 60 /2021 : LANCEMENT DU PROJET DE LA MAISON MEDICALE ET CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR CE SUJET

MAIRIE DE
CRECY-LA-CHAPELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 19 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Madame TEMOIN-HADEY, Madame HABY et Monsieur DA COSTA) ET 4 ABSTENTIONS (Monsieur CHIMOT, Madame LARONCHE, Monsieur POSSO et Madame EPIFANI)

DONNE un avis favorable au projet

DÉLIBÉRATION N° 61 /2021 : DIMINUTION SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ECOLE EAU VIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DECIDE la diminution de la subvention à hauteur de 3 400 € à l'association sportive de l'Eau Vive.

DÉLIBÉRATION N° 62 /2021 : DECISION MODIFICATIVE N° 5

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

ADOpte la décision modificative n° 5 sur le budget communal 2021 selon les documents fournis en annexe et conformément au récapitulatif suivant :

- Section de fonctionnement :
 - o Dépenses : 0,00 €
 - o Recettes : 0,00 €

- Section d'investissement :
 - o Dépenses : 0,00 €
 - o Recettes : 0,00 €

DÉLIBÉRATION N° 63/2021 : PROJET DE DELIBERATION POUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON MEDICALE : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022 AUPRES DE L'ETAT

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 19 VOIX POUR, PAR 3 VOIX CONTRE (Madame TEMOIN-HADEY, Madame HABY et Monsieur DA COSTA) ET PAR 4 ABSTENTIONS (Monsieur CHIMOT, Madame LARONCHE, Monsieur POSSO et Madame EPIFANI)

- **Approuve** l'opération présentée pour un montant de 1 712 228,10 € HT soit 2 054 673.72 € TTC ainsi que son plan de financement,

- **Décide** d'inscrire au budget de la commune, la part restant à sa charge,



MAIRIE DE
CRÉCY-LA-CHAPELLE

- **S'engage** à ne pas commencer les travaux avant la date réception de la demande de subvention de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à l'autorité compétente ;

- **S'engage** à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans,

- **Mandate** Monsieur le Maire pour déposer les dossiers de subventions « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 » auprès de l'état,

- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION N° 64 /2021 : MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA COLLECTIVITE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 22 VOIX POUR Et 4 ABSTENTIONS (Monsieur CHIMOT, Madame LARONCHE, Monsieur POSSO et Madame EPIFANI)

ADOPTE l'organigramme des services municipaux conformément au document annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 65 /2021 : MODIFIACATION DE LA CHARTE DU TELETRAVAIL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

ADOPTE la modification de la charte du télétravail telle qu'elle est jointe en annexe.

DÉLIBÉRATION N° 66 /2021 : MODIFICATION DE L'ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR :
ORGANISATION DU TRAVAIL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

MODIFIE le règlement intérieur tel qu'il est annexé à la présente délibération

DÉLIBÉRATION N° 67 /2021 : MODIFICATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

	ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE	EMPLOI PERMANENT TC	EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET	EFFECTIF POURVU
	<i>Filière Administrative</i>			
Emplois de direction	Directeur général des services	1		0
Catégorie A	Attaché principal	3		2
Catégorie B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	5		5
Catégorie C	Adjoint administratif	2		1



MAIRIE DE
CRÉCY-LA-CHAPELLE

	Adjoint administratif principal de 2e classe	2		2
	Adjoint administratif principal de 1e classe	4		4
	TOTAL Filière administrative	17		14
	<i>Filière technique</i>			
Catégorie B	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1		1
Catégorie C	Adjoint technique	7	2	7
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	11		11
	Adjoint technique principal de 1 ^e classe	9		9
	Agent de maîtrise	1		1
	Agent de maîtrise principal	2		2
	Total filière technique	31	2	31
	<i>Filière médico-sociale</i>			
Catégorie C	Agent spé des écoles mater pal de 2 ^e classe	0		0
	Agent spé des écoles mater pal de 1 ^{ère} classe	1		1
	Total filière médico-sociale	1		1
	<i>Filière sportive</i>			
Catégorie B	Educateur APS principal de 2 ^e classe		1	0
	Total filière sportive		1	0
	<i>Filière animation</i>			
Catégorie C	Adjoint d'animation	2		2
	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	2		2
	Adjoint d'animation principal de 1 ^e classe	1		1
	Total filière animation	5		5
	<i>Filière Police municipale</i>			
Catégorie C	Brigadier-chef principal	1		1
	Gardien Brigadier	2		2
	Total filière police municipale	3		3
TOTAL GENERAL		57	4	54

	ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE	SUR EMPLOI PERMANE NT TC	SUR EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET	SUR EMPLOI NON PERMANENT TEMPS NON COMPLET
--	------------------------------------	-----------------------------------	---	--



MAIRIE DE
CRÉCY-LA-CHAPELLE

	<i>Filière technique</i>			
Catégorie C	Adjoint technique		1	4
	<i>Filière sportive</i>			
Catégorie B	Educateur APS principal de 2 ^e classe		1	0
	<i>Filière animation</i>			
Catégorie C	Adjoint d'animation			4
	Vacataires			2
	Vacataires études surveillées			4
	Vacataires points écoles			2
TOTAL GENERAL		0	2	16

DÉLIBÉRATION N° 68 /2021 : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 23 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE (Monsieur CHIMOT, Madame LARONCHE, Monsieur POSSO),

Article 1er :

DECIDE, la création d'un poste d'attaché principal.

Article 2 -ème :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉLIBÉRATION N° 69/2021 : Délimitation d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur la commune de CrécY-la-Chapelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver le projet de plan figurant en annexe de la présente délibération (PIECE ANNEXE : plan) et délimitant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel seront soumis au droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'urbanisme les aliénations à titre onéreux de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux, ainsi que les aliénations à titre onéreux de terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés ;



MAIRIE DE
CRÉCY-LA-CHAPELLE

DÉLIBÉRATION N° 70 /2021 : CONVENTION DE GESTION DES ARBRES D'ALIGNEMENT DES RD 934 ET RD 33 SUR LA COMMUNE

Et après en avoir délibéré par 20 voix contre (Madame HUYGUE, Madame EPIFANI, Madame LARONCHE, Monsieur CHIMOT, Monsieur POSSO, Monsieur DJARIAN, Monsieur POUX, Monsieur LABORDE, Madame AUTENZIO, Madame LYON, Madame DOUTRELANT, Monsieur ETIENNE, Madame BUZONIE, Madame LETISSIER, Monsieur LIEVIN, Madame LIMMOIS, Madame STEINER, Monsieur GUENEZAN, Madame SPRIET et Monsieur CHARLES) et 6 abstentions (Monsieur CAROUGE, Monsieur TUTRICE, Monsieur ZAKOSKI, Madame HADEY, Madame HABY, Monsieur DA COSTA),

Le Conseil Municipal,

REFUSE la convention de gestion des arbres d'alignement des RD 934 et RD 33 sur la commune.

DÉLIBÉRATION N° 71 /2021 : ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE LIEE AU PROJET PORTE PAR LA SOCIETE « WIAME RM » D'EXTENSION DE L'INSTALLATION DE TRANSIT, CONCASSAGE ET TRAITEMENT DE DECHETS ISSUS DU BTP, SITUEE ETANG MORILLAS A MAISONCELLE EN BRIE

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DONNE un avis favorable au projet de l'enquête publique environnementale liée à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société « WIAME RM », en vue de la réalisation d'un projet d'extension de l'installation de transit, concassage et traitement de déchets issus du BTP, située Etang Morillas sur le territoire de la commune de Maisoncelles-en-Brie.

DÉLIBÉRATION N° 72 /2021 : ACQUISITION DE TERRAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'acquisition du terrain référencé ZK 74 Les Blancs Murs pour un montant de 1000 € pour les 3 A 30 CA concernés.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2022.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 73 /2021 : FRAIS DE SCOLARITE D'UN ENFANT HABITANT LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,



DECIDE d'accepter la convention relative à la prise en charge des frais de scolarité d'un enfant de la commune fréquentant la classe d'intégration scolaire située sur la commune de Bailly-Romainvilliers d'un montant de 704€, et autorise M. le Maire à signer la présente convention.

MAIRIE DE
CRÉCY-LA-CHAPELLE

DÉLIBÉRATION N° 74 /2021 : COMMUNICATION DU RAPPORT SUR
L'ACTIVITE 2020 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la communication du rapport de 2020 de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour,
La séance est levée à 20 heures 35.